

FORUM INTERGOUVERNEMENTAL

*Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR)
et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités*

Strasbourg, 6-8 février 2007



Division des Politiques linguistiques, Conseil de l'Europe

NOTE D'INFORMATION

Un Forum politique intergouvernemental est organisé par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, en étroite coopération avec la France et les Pays-Bas, sur le thème « *Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités* ».

Il se tiendra au Palais de l'Europe à Strasbourg du 6 au 8 février 2007.

Objectifs et thèmes

Six ans après le lancement du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* par le Conseil de l'Europe, une discussion en profondeur est maintenant nécessaire sur les évolutions constatées et à venir quant à son utilisation et ses effets, ainsi que sur le rôle des différents acteurs.

La large diffusion du CECR et la généralisation rapide de son utilisation dans les états membres accompagnent de profondes modifications dans le contexte de l'enseignement et de l'apprentissage des langues en Europe :

La prise de conscience, au niveau local, régional, national ou dans les différentes instances européennes, de l'importance des langues vivantes conduit à inscrire l'acquisition de compétences en langues parmi les priorités des politiques éducatives. La place des langues vivantes dans le programme *Education et Formation 2010* de l'Union européenne et la création prochaine d'un indicateur européen de compétences en langues des jeunes européens en sont deux manifestations.

Le souhait de nombreuses autorités et instances éducatives de se doter de standards explicites pour augmenter l'efficacité de l'apprentissage/enseignement place la notion de compétences au centre des débats, ce qui conduit souvent à prêter aux langues vivantes une valeur d'exemple ou de modèle.

L'accroissement de la mobilité des personnes, des travailleurs et des étudiants, ainsi que l'intensification des échanges en Europe, rendent de plus en plus nécessaire une meilleure transparence des qualifications en langues.

L'accroissement des contacts personnels et professionnels au niveau transfrontalier et la l'évidence de l'importance de la coopération internationale confèrent une importance nouvelle à la compréhension linguistique et interculturelle entre tous les acteurs.

Les évolutions rapides dans la composition de la société des états membres donnent une dimension toute particulière aux compétences linguistiques et interculturelles en tant que moyens

pour favoriser la cohésion sociale, qui figure parmi les priorités établies par les Chefs d'Etats et de Gouvernements lors du 3^e Sommet du Conseil de l'Europe.

La réaffirmation de la nécessité de valoriser la diversité linguistique et culturelle de l'Europe interroge une nouvelle fois le rôle et la place des différentes langues ainsi que les objectifs de l'enseignement ou les modalités d'accès au plurilinguisme de chaque européen.

Pour tous ces défis, la référence au *Cadre européen commun* semble être devenue une évidence pour la plupart des états membres, des instances européennes, des organismes internationaux publics ou privés, des institutions locales ou nationales et des acteurs de l'enseignement des langues.

L'adoption rapide du *Cadre européen commun de référence* constitue en elle-même un élément déterminant du contexte esquissé ci-dessus et pose des questions cruciales concernant l'utilisation de cet outil et le partage de responsabilité entre le Conseil de l'Europe et ses différents partenaires :

- comment préserver et renforcer la valeur de référence de ce Cadre au niveau international, malgré la multiplicité des usages et de la très grande diversité des conditions de mise en œuvre, et permettre à chaque acteur d'assurer ses responsabilités particulières dans ce domaine ?
- comment assurer la promotion de certaines idées-forces du *Cadre européen commun de référence pour les langues* qui semblent être moins prises en compte alors qu'elles sont indispensables à une utilisation cohérente de cet outil et qu'elles offrent des éléments de réponse puissants à plusieurs des défis posés, comme par exemple la diversité linguistique et la notion de compétence plurilingue ?
- comment tirer profit des ressources offertes par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* pour répondre à des besoins spécifiques, sans en dénaturer les fonctions et la portée exacte ?
- comment répondre aux besoins nouveaux suscités par la dynamique créée par l'utilisation du *Cadre européen commun de référence pour les langues* lui-même ?

Ces questions, et d'autres identifiées pendant le Forum, seront au centre des débats et devraient permettre d'identifier le besoin d'initiatives complémentaires permettant d'exploiter pleinement le potentiel du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, ainsi que de clarifier les responsabilités des différents acteurs dans l'utilisation et le partage de cet instrument de référence.

Les débats devraient également fournir des éléments à prendre en compte pour la rédaction, en temps voulu, d'une Recommandation du Comité des Ministres concernant l'utilisation du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Participants

Les autorités des états signataires de la Convention culturelle européenne ont été informées et sont invitées à nommer des délégués à ce Forum, ayant des responsabilités dans l'un des secteurs correspondant aux trois axes principaux du Forum : i) évaluation ; ii) curricula et manuels scolaires ; iii) formation des enseignants. Par ailleurs, le *Portfolio européen des langues* (PEL) étant une application directe du CECR, les personnes responsables pour le PEL au niveau national sont toutes directement concernées par ce Forum.

Par ailleurs, les ONG concernées par ces thèmes sont également invitées à se faire représenter à ce Forum et à contacter le Secrétariat. Dans la limite des places disponibles et sur demande, des experts indépendants auront également la possibilité de prendre part à ce Forum.

Langues de travail

Les participants devront être capables de travailler en français ou en anglais.

L'interprétation simultanée sera assurée pour les sessions plénières et dans un groupe de travail. Les langues de travail dans les autres groupes seront le français ou l'anglais (sans interprétation).

Autres informations

Le projet de programme et les documents de travail seront disponibles en temps utile sur le site Internet de la Division des politiques linguistiques: www.coe.int/lang/fr

CONTACT:

Division des Politiques linguistiques

DGIV - Conseil de l'Europe
F - 67075 Strasbourg Cedex

Fax +33 388 41 27 88 / 27 06

e-mail : decs-lang@coe.int